VILLE
DE BAR-SUR-AUBE

ARRETE N°2025_191

PORTANT AUTORISATION
DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
REGLEMENT TEMPORAIRE

Pour la FOIRE Bulles Et Gastronomie 2025

Le Maire de BAR-SUR-AUBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux pouvoirs de police du Maire,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R. 411.25,
Vu le Code de la Route et son article R417-10 et suivants,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 6 novembre 1992 relatifs à la signalisation routière,
Vu l'arrêté général de la circulation et de stationnement n°2022_021 du 28 janvier 2022.
Vu l'arrêté municipal n°2024_203 du 19 septembre 2024 portant autorisation de l'organisation d'une vente au déballage,

Considérant l'organisation de la Foire Bulles et Gastronomie le samedi 27 et le dimanche 28 septembre 2025, il convient à cet effet de règlementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Pour permettre le bon déroulement de la foire, les règles habituelles concernant le stationnement et la circulation sont provisoirement modifiées du mardi 23 septembre 2025 au lundi 29 septembre 2025.

1°) Le stationnement sera interdit temporairement :

- **Du mardi 23 septembre 2025, 07h00 au lundi 29 septembre 2025, 12h00,**
  - Boulevard Gambetta : dans sa partie comprise entre l'avenue Général LECLERC et le stop (entre la Maison France Services et le monument aux morts),
  - Place Aubertin : libération de la place pour l'installation des forains

- **Du vendredi 26 septembre 2025, 07h00 au lundi 29 septembre 2025, 12h00 au fur et à mesure de l'installation des différentes structures**
  - Rue Nationale sur toute la longueur
  - Place Carnot dans sa totalité
  - Rue d'Aube entre la rue du Théâtre et la rue Nationale

- Rue Thiers
- Rue Charles Delaunay
- Rue Saint Pierre
- Parking des Gouverneurs
- Rue Danton entre la rue Nationale et la rue du Théâtre
- Rue du Théâtre entre la rue d'Aube et la rue Danton
- Rue Baron Payn jusqu'au parking St Pierre
- Rue Saint-Maclou
- Rue Armand entre la rue Nationale et la rue du Collège,
- Rue Beugnot entre la rue National et la rue du Général Vouillemont

2°) *La Circulation sera interdite temporairement du vendredi 26 septembre 2025, 10h au lundi 29 septembre 2025,12h :*

L'accès des véhicules de lutte contre l'incendie et de secours devra être préservé, en particulier lors de l'installation des éventaires.

- Boulevard Gambetta : dans sa partie comprise entre l'avenue Général LECLERC et le stop (entre la Maison France Services et le monument aux morts),
- Rue Nationale
- Place Aubertin
- Rue d'Aube entre la rue du Théâtre et la rue Nationale
- Rue Thiers
- Rue St Pierre
- Rue Baron Payn (entre la rue Nationale et le parking St Pierre)

Article 2 : *La circulation se fera comme suit, du vendredi 26 septembre 2025, 18h00, au lundi 29 septembre 2025, 12h00 :*

Les véhicules venant de Troyes par l'avenue Général Leclerc et se dirigeant :

- Vers Chaumont, emprunteront la rue des Anciens Combattants et le boulevard Victor Hugo à partir de 18h00 le vendredi 26 septembre 2025

Article 3 : **Durant la Foire, la circulation et le stationnement seront modifiés du vendredi 26 septembre 2025, 07h00 au lundi 29 septembre 2025, 12h00 dans les rues suivantes :**

- **Interdiction de circuler** : Rue Nationale, rue Thiers, rue Beugnot (entre la rue Nationale et la rue du Général Vouillemont), rue Saint-Pierre, rue du Prieuré, rue Delaunay, rue Baron Payn jusqu'à la sortie du parking Saint-Pierre, rue du Corps-de-Garde, rue Saint-Jean dans sa partie entre la sortie de la place du Corps de Garde et la rue Nationale, rue Letellier, rue Danton (entre la rue Nationale et rue du Théâtre), rue d'Aube (entre la rue du Théâtre et la rue Nationale) rue Nicolas Bourbon, rue de la Paume, rue Saint-Maclou, rue Mailly, rue Armand (entre la rue Nationale et la rue du Collège), rue du Collège dans la partie comprise entre la rue Armand et la rue Nationale, Boulevard Gambetta dans sa partie comprise entre l'avenue Général LECLERC et le stop (entre la Maison France Services et le monument aux morts).

- A partir de 18h00 du vendredi 26 septembre 2025 au lundi 29 septembre 2025. La rue de l'Arquebuse sera réservée aux riverains, véhicules de service et de secours, elle sera mise en sens unique, la sortie se fera obligatoirement sur la rue Château Gaillard pour rejoindre le Boulevard Victor Hugo.

- La circulation sera interdite sur l'avenue du Général Leclerc, entre la place Jean Jaurès et la rue Nationale, à partir de 19h00 le vendredi 26 septembre 2025, à l'exception des véhicules postaux, d'incendie, de sécurité, et de gendarmerie.

- Le sens de circulation de la rue des Anciens Combattants sera inversé, et s'effectuera dans le seul sens, avenue du Général Leclerc, rue du Sommerard, vers le boulevard Victor Hugo à compter du vendredi 26 septembre 2025,18h00 jusqu'au lundi 29 septembre 2025,12h00.

- Le débouché des rues d'Aube, Saint-Maclou, Armand, Baron Payn, Thiers et Beugnot, sur la rue Nationale devra permettre en tout état de cause, le passage des véhicules de secours.

Article 4 : Parkings : Les visiteurs pourront se stationner sur la promenade Mathaux, les boulevards extérieurs, les parkings Saint-Pierre, du Jard et du collège.

Article 5 : Les dispositions du présent arrêté seront appliquées dès la mise en place de la signalisation appropriée et jusqu'à son retrait par les services de la Ville. Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès- verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infractions feront l'objet d'un enlèvement immédiat pour mise en fourrière conformément au code de la route.

Article 6 : Afin de préserver l'accès aux commerces n'utilisant pas de trottoir devant leur vitrine, un passage de deux mètres de largeur au droit de leur entrée devra être maintenu.

Article 7 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, la Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé pour information à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bar sur Aube et Monsieur le Chef du Centre de Secours de Bar sur Aube

MAIRIE DE BAR-SUR-AUBE (AUBE)

Fait, le 04 septembre 2025

Le Maire,

Philippe BORDE